

### Types d'emplois accessibles

- commis(se) d'architecte ;
- dessinateur(trice) du bâtiment.

### Le métier

Vous avez en charge l'étude de projets de construction. Vous intervenez au stade de la conception, mais également après démarrage des travaux pour une rectification éventuelle. Vous exercez dans un cabinet d'architecte ou chez des maîtres d'ouvrages. Vous travaillez principalement dans un bureau, mais vous pouvez être amené(e) à vous déplacer sur des chantiers. Vous travaillez de manière spécifique sur le ou les corps d'état de la structure où vous intervenez aux différentes étapes du déroulement de l'opération. Chaque étape amène un degré de précision supplémentaire dans la mise au point technique et financière de l'opération.

Bien que vous utilisiez l'informatique dans toutes ses activités, vous devez être capable de réaliser des plans à main levée. Vous êtes le/la garant(e) de la faisabilité technique et financière des solutions préconisées, du respect des normes et de la réglementation ainsi que de la conformité au cadre fixé.

### Prérequis pour l'entrée en formation

Niveau classe de 1<sup>re</sup> ou équivalent.

La connaissance préalable de l'informatique est fortement recommandée : pour les personnes ne connaissant que peu ou pas de logiciel de traitement de texte ou de tableur, une initiation en amont de la formation s'avère indispensable.

### Aptitudes à l'emploi

Bonne perception spatiale, esprit d'analyse, méthode, rigueur, bonne vision (avec ou sans correction), sens des responsabilités.

### Organisation de la formation

La formation de base délivre les Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) suivants :

- Représenter les ouvrages à l'aide d'un logiciel en 3d et établir une demande de permis de construire ;
- établir les plans d'étude pour un projet de construction ou un projet de réhabilitation dans le cadre d'un projet BIM (Building Information Modeling) ;
- réaliser le dossier de plans en vue de la consultation des entreprises.

### Qualification délivrée

**Titre professionnel Technicien d'Études du Bâtiment en Dessin de Projet, Niv 4.**

### Stage de formation professionnelle

D'une durée totale de formation de 1396 heures, soit 9 mois ½, ce stage inclut deux périodes pratiques en entreprise de deux puis quatre semaines à l'issue du 3<sup>e</sup> et du 6<sup>e</sup> module. **Ces périodes en milieu professionnel civil doivent avoir lieu dans des entreprises proposant des activités en rapport avec les connaissances jusque-là acquises par les stagiaires.**

Réalisables sur tout le territoire métropolitain et dans l'entreprise de son choix, ces mises en situation permettent au stagiaire de découvrir les codes du monde de l'entreprise et de s'y faire apprécier en démontrant son savoir-faire et son savoir-être.

### Perspectives d'emploi et de carrière

Un(e) dessinateur(trice) peut évoluer vers des fonctions de technicien(ne) projeteur(euse), puis de chef(fe) de projet ou d'ingénieur(e) (spécialisé(e) en structures, infrastructures, voirie, réseaux, etc.). Il/elle peut aussi créer son propre bureau d'études. Il/elle peut s'orienter également vers les collectivités territoriales, qui recrutent du personnel de niveau BAC+2 pour occuper des postes d'encadrement dans leurs services techniques.